
Le 25 mars 2025

**Avis d'information relatif à une convention règlementée
entre Dassault Aviation et GIMD**

(En application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce)

Dassault Aviation informe qu'elle a mis fin, ce jour, au bail commercial conclu avec GIMD, son actionnaire majoritaire à 66,28%, pour le site d'Argenteuil (1 avenue du Parc - 95100 Argenteuil), avec effet le 30 septembre 2025.

La fin de ce bail a été autorisée par le Conseil d'administration de Dassault Aviation lors de sa réunion du 4 mars 2025. Monsieur Éric Trappier, Président de GIMD et Président-Directeur Général de Dassault Aviation ainsi que Monsieur Thierry Dassault et Madame Marie-Hélène Habert, administrateurs communs des deux sociétés, n'ont participé ni aux délibérations, ni au vote.

La fin de ce bail est dans l'intérêt social de Dassault Aviation compte tenu du transfert des activités sur le site de Cergy.

Le loyer, révisable chaque année, s'est élevé à 13,68 millions d'euros en 2024.

Ce montant représente environ 1,48% du bénéfice annuel consolidé de Dassault Aviation tel qu'il ressort des comptes clos le 31 décembre 2024.